

Sous l'impulsion  
de Christian Cambon  
et de Jean-Marie Brétilon,  
la Communauté de communes

Charenton le Pont -  
Saint Maurice a vu le jour  
le 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'objectif  
de la Communauté  
de communes est de mettre  
en commun les forces,  
les compétences et  
les équipements des deux  
villes pour mieux construire  
l'avenir et améliorer  
la qualité et le coût  
des services proposés  
à la population.

# Charenton-le-Pont Saint-Maurice



## Mieux construire l'avenir, améliorer la qualité et le coût des services rendus aux habitants

**A**ménagement et entretien du territoire intercommunal, développement économique et aide à l'emploi, protection et mise en valeur de l'environnement, vie culturelle, gestion des archives et des marchés d'approvisionnement, transport et actions commémoratives ou festives, relèvent de la Communauté de communes.

Forte d'une population de près de 43 000 habitants sur un territoire de 323 hectares de superficie, la Communauté de communes peut mieux faire entendre sa voix face à l'Etat, la Région ou le Département.

La recherche d'efficacité et d'économie, par la mise en commun des moyens des deux communes, permet aux Charentonnais et aux Mauritiens de partager les mêmes équipements. L'objectif de leurs élus, unis par les mêmes valeurs

politiques et les mêmes principes de bonne gestion est d'élargir l'éventail des activités, sans augmenter la fiscalité.

### ■ **Deux villes, une Communauté au service des habitants**

Aujourd'hui, la Communauté de communes célèbre ses deux ans d'existence. Son identité s'affirme pour une meilleure gestion de proximité au service des Charentonnais et des Mauritiens.

Succédant à Christian Cambon, Sénateur-Maire de Saint-Maurice, Jean-Marie Brétilon, Maire de Charenton, Conseiller général du Val-de-Marne, vient d'en être élu Président. Forte du succès des actions réalisées jusqu'à présent, la Communauté de communes envisage de nouvelles perspectives d'évolution, toujours pour une meilleure qualité de vie des Charentonnais et des Mauritiens. ■

Directeur de la publication :  
Jean-Marie Brétilon

Directeur de la rédaction :  
Corinne Bellotte



Rédaction : G. Rouchès, C. Bellotte  
Crédit photos : G. Boynard, F. Furgolle,  
G. Rouchès, I. Stéfan  
Conception graphique : D. Navarro  
Impression : Actis

### SOMMAIRE

MIEUX CONSTRUIRE L'AVENIR / P.1

ELECTION DU PRÉSIDENT / P.2

INTERVIEW DE CHRISTIAN CAMBON / P.3

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ

LES COMPÉTENCES DE LA CTÉ / P.4-5

MAITRISE FISCALE

ET RIGUEUR DE GESTION / P.6-7

INTERVIEW D'HERVÉ GICQUEL

LA PAROLE AUX VICE-PRÉSIDENTS / P.8

# Jean-Marie Brétillon, élu Président de la Communauté de communes

**Le Conseil de la Communauté de communes a élu à l'unanimité (20 voix pour sur 20 voix exprimées, 2 non-participations au vote) Jean-Marie Brétillon, Président de la Communauté de communes de Charenton le Pont - Saint Maurice.**



## ■ Un bilan satisfaisant

Après avoir rendu hommage à son prédécesseur, Jean-Marie Brétillon a repris le bilan des réalisations des deux premières années de fonctionnement de la Communauté de communes. *“Une autorité accrue conférée par une représentation de près de 43 000 habitants, une synergie, des économies d'échelle et une mise en commun d'un certain nombre de compétences sans charge supplémentaire pour les habitants des deux villes, avec des réalisations concrètes dans les domaines de la culture, du développement économique et du combat pour l'emploi. Les nombreuses manifestations organisées en commun, le succès du Carrefour de l'Emploi et la qualité des programmes des Théâtres en témoignent notamment.”*

## ■ Des perspectives nouvelles



Ce bilan satisfaisant confirme l'intérêt d'une telle union et laisse entrevoir des perspectives nouvelles. *“Nous irons encore plus loin dans les compétences qui nous unissent, en améliorant l'offre auprès des jeunes dans le domaine des sports et des loisirs. Nous étendrons également le succès des Théâtres aux bibliothèques. Les prochaines constructions d'un lycée d'enseignement polyvalent notamment, des infrastructures sportives associées au lycée, et d'un deuxième collège permettront d'accueillir également des jeunes Charentonnais et Mauritiens. De tels efforts ne seraient pas possibles pour une seule commune. Bien d'autres perspectives seront explorées”.* ■

**M**aire de Charenton-le-Pont, Conseiller Général du Val-de-Marne, Jean-Marie Brétillon succède à Christian Cambon, Sénateur du Val-de-Marne et Maire de Saint-Maurice. Cette alternance permet de mieux associer chacune des villes à l'élaboration du projet de la Communauté de communes.

*“Exécutif de la Communauté de communes, le Président oriente et définit la politique intercommunale.”*



# Construire une Communauté au service des habitants

**Après deux ans d'exercice,  
la Communauté de communes a démontré  
sa pertinence. Christian Cambon,  
qui l'a présidée dès sa création en 2004,  
a posé les fondations et développé  
les liens entre les deux villes.  
Il nous précise en quoi Charentonnais  
et Mauritiens sortent gagnants de cette  
Communauté de communes.**

**L**a Communauté de communes, c'est une meilleure manière de faire face aux compétences quotidiennes qui sont celles des Maires, en étant plus fort. C'est également une manière de regarder l'avenir. Regarder l'avenir, c'est d'abord le développement écono-

mique et le combat pour l'emploi que nous menons ensemble avec nos entreprises. C'est aussi la formidable réussite de la culture. La qualité de nos spectacles et la fréquentation de nos théâtres ont connu un développement que nous n'avions jamais vu jusqu'à présent. C'est aussi une manière commune de nous battre vis-à-vis de nos voisins qui sont parfois encombrants

tels la Ville de Paris, Voies navigables de France, les autorités de l'autoroute A4... Nous avons beaucoup de choses à leur dire et je crois que nous sommes beaucoup plus entendus si nous sommes ensemble.

Enfin, je pense que cette Communauté de communes, qui est d'abord une communauté de cœur, et qui avait été précédée par de nombreuses associations qui s'étaient déjà unies sur le plan cantonal, nous permet à la fois de vivre plus activement ensemble, mais surtout d'offrir à la population de nouveaux équipements. On va le voir au niveau du sport notamment, avec de nouvelles réalisations qui vont nous occuper dans les mois qui viennent. Jean-Marie Brétilon l'a annoncé dès sa prise de fonction. Je lui fais une énorme confiance. Nous travaillons vraiment main dans la main et nous franchirons ensemble de nouvelles étapes. ■



## Le Conseil de la Communauté

La Communauté de communes est gérée par un Conseil de communauté constitué de 22 délégués charentonnais et mauritiens (11 pour chaque ville).

Le Conseil de la Communauté fonctionne comme un conseil municipal et ses séances sont publiques. Il se réunit quatre à cinq fois par an, à tour de rôle à Charenton ou à Saint-Maurice.

### Le bureau de la Communauté

Composé du Président et de 5 Vice-Présidents, le bureau se réunit une fois par trimestre pour discuter et débattre des actions intercommunales.

**Jean-Marie Brétilon** : Président de la Communauté de communes

**Christian Cambon** : 1<sup>er</sup> Vice-Président, chargé du Développement de l'Intercommunalité

**Hervé Gicquel** : 2<sup>e</sup> Vice-Président, chargé de l'Administration générale, des Finances et des Ressources Humaines

**Fabrice Morenon** : 3<sup>e</sup> Vice-Président, chargé de la Programmation culturelle, des Théâtres et des Archives

**Patrick Ségalat** : 4<sup>e</sup> Vice-Président, chargé du Développement économique, des Transports et des Marchés aux comestibles

**Alain Guétrot** : 5<sup>e</sup> Vice-Président, chargé de l'Aménagement de l'Espace, de la Protection de l'Environnement et de la Voirie d'intérêt communautaire.

### Les commissions

#### Administration générale,

#### Finances et Ressources Humaines

**Vice-Président** : Hervé Gicquel

**Membres** : Françoise Nolot, Marie-Béatrice Bertrand, Pascale Chenne, Pierre Miroudot, Benoît Gailhac, Gilles-Maurice Bellaïche.

#### Programmation culturelle, Théâtres et Archives

**Vice-Président** : Fabrice Morenon

**Membres** : Valérie Fruaut, Marie-Béatrice Bertrand, Jean-Marc Boccara, Jean-Marie Brétilon, Louis Grenier, Denise Thomas.

#### Développement Économique, Transports, Marchés aux comestibles

**Vice-Président** : Patrick Ségalat

**Membres** : Lilliane Vasseur, Jean-Pierre Cron, Pascale Chenne, Louis Grenier, Marie-Hélène Rougeron, Gilles-Maurice Bellaïche.

#### Aménagement de l'Espace, Protection de l'Environnement et Voirie d'Intérêt communautaire

**Vice-Président** : Alain Guétrot

**Membres** : Jean-Pierre Cron, Daniel Blanchard, Claude Dujardin, Benoît Gailhac, Pierre Gailhac, Denise Thomas.

**Délégués suppléants Charenton** : Christiane Mayer, Nathan Topor, Olivier Girard, Inès Schuss.

**Délégués suppléants Saint-Maurice** : Marie-Thérèse Valette, Monique Florin, Krystina Behetre, Claude Nicolas.

#### Commission d'appel d'offres

**Titulaires** : Hervé Gicquel. Alain Guétrot. Claude Dujardin. Jean-Pierre Cron. Gilles-Maurice Bellaïche.

**Suppléants** : Jean-Marc Boccara. Pierre Miroudot. Marie-Béatrice Bertrand. Benoît Gailhac. Denise Thomas.

**La Communauté de communes fonctionne également avec une administration et des agents des deux collectivités. Ses bureaux sont installés à l'Hôtel de Ville de Charenton, au 48, rue de Paris.**

■ Des compétences pour servir l'intérêt des 2 communes

# Un rapprochement efficace et concret

Depuis 2004, la Communauté de communes se révèle un lien efficace entre les communes de Charenton et de Saint-Maurice, par les synergies qui se sont manifestées.

## Un nouveau territoire culturel

La Communauté de communes a permis de construire un nouveau projet artistique sur un nouveau territoire culturel. Il vit à travers trois salles, aux identités différentes : le Théâtre des 2 Rives à Charenton, est une grande salle de 507 places conçue en amphithéâtre, le Petit t2r, une salle de 200 places et le Théâtre du Val d'Osne à Saint-Maurice, un théâtre à l'italienne d'une capacité de 270 places. "Trois lieux, une même scène", une même ambition culturelle : diversité des scènes pour le plaisir de la découverte, la reconnaissance et le rayonnement culturel.

## Vie Economique et Emploi

En octobre 2005, le Pôle Intercommunal de l'Economie et de l'Emploi de la Communauté de communes a participé pour la première fois au Carrefour de l'Emploi (importante mobilisation pour l'emploi de sept villes de l'Est parisien), en étroite relation avec des entreprises charentonnaises et mauritiennes présentes sur le salon. En octobre 2006, la Communauté de communes assurera l'organisation du 10<sup>e</sup> Carrefour de l'Emploi.

Membre de l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien (ACTEP), la Communauté de communes partage la réflexion des 22 autres collectivités membres pour le renforcement de l'attractivité économique de l'Est parisien.



Les salles du T2R et du TVO sont souvent comblées, les abonnements aux Théâtres étant passés d'un total de 600 à 850 en une saison.

## La protection de l'environnement

Christian Cambon, Sénateur-Maire de Saint-Maurice, désormais 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de communes, succède à Jean-Marie Brétilion à la présidence du Comité intercommunal de défense du Bois de Vincennes, afin de lui redonner sa vocation de poumon vert de l'Est parisien. Le traitement et la collecte sélective des déchets est également de la compétence de la Communauté qui a adhéré au SYCTOM.

## Transports en commun

Depuis la création de la Communauté de communes, le domaine des transports relève de la compétence communau-



En octobre 2006, la Communauté de communes assurera l'organisation du 10<sup>e</sup> Carrefour de l'Emploi.

taire. La Communauté de communes a obtenu de la RATP l'extension de la ligne de bus 111, en échange d'une contribution financière à son déficit d'exploitation. La ligne 111 permet aux Charentonnais et Mauritiens d'accéder à la ligne 14 du métro parisien.





Charentonnais et Mauritiens se retrouvent nombreux pour fêter ensemble le Solstice d'été et la musique !

## La Semaine bleue

La coopération intercommunale se concrétise particulièrement au cours de la Semaine bleue où retraités charentonnais et mauritiens renforcent leurs liens et partagent leur joie de vivre, avec toutes les générations.

D'autres manifestations, comme la fête du 14 juillet, les journées du patrimoine sont également de la compétence de la Communauté de communes.

## Fête du solstice d'été

Parmi les manifestations qui relèvent de la compétence de la Communauté de communes, la Fête du Solstice d'été est la plus populaire. Regroupement de la Fête de la Musique et des Feux de la Saint-Jean, elle invite Charentonnais et Mauritiens à fêter l'arrivée de l'été.



La Semaine bleue est toujours un moment privilégié de rencontres entre les générations.



## Actions commémoratives

Anciens combattants charentonnais et mauritiens se retrouvent à chaque commémoration, aux monuments aux morts des deux villes pour perpétuer le devoir de mémoire, faire passer des messages de tolérance afin de construire un monde de paix pour les générations futures. Le 8 mai 2006, comme toutes les villes de France, Charenton et Saint-Maurice commémoreront le 61<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire des alliés.



La collecte sélective est une des compétences transférées à la Communauté.

## 8 mai 2006/1945

- 9h30** : Un car se tiendra Place du Monument aux Morts à Charenton pour conduire les participants à la cérémonie organisée à Saint-Maurice
- 9h45** : Cérémonie place Charles de Gaulle à Saint-Maurice face à l'Hôtel de Ville
- 10h25** : Rendez-vous à l'Hôtel de Ville de Charenton - Cour du 18 juin 1940
- 10h30** : Départ du défilé
- 11h15** : Cérémonie au Monument aux Morts de Charenton
- 11h45** : Départ en défilé jusqu'à l'Hôtel de Ville de Charenton pour le vin d'honneur
- 12h** : Vin d'honneur offert par la Communauté de communes



# M

## Maîtrise fiscale et rigueur de gestion

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ** a voté le budget communautaire 2006 le 15 mars dernier. Il s'établit à 6,55 millions d'euros. Il est fondé sur une qualité du service de proximité et sur la maîtrise fiscale. Il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité en 2006.

Hervé Gicquel, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de communes, chargé de l'Administration générale, des Finances et des Ressources Humaines, nous détaille les grands principes du budget 2006.

**Charenton Magazine : quels sont les grands principes du Budget 2006 de la Communauté de communes ?**

**Hervé Gicquel :** Approuvé à la majorité du Conseil intercommunal, par 22 voix contre 2, le budget primitif 2006 consolidé progresse de 2,2% pour atteindre 6,55 millions d'euros. Ce budget s'inscrit naturellement dans le cadre des orientations budgétaires. Il respecte les engagements pris devant les populations des deux villes lors de la création de

la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Il traduit également notre faculté d'anticiper l'évolution sociologique d'un territoire et notre volonté d'agir au plus près de nos concitoyens en leur apportant des services de qualité.

Il témoigne enfin de notre détermination à assurer une complémentarité des activités qui leur sont destinées selon nos compétences et notre savoir-faire, en veillant à mutualiser les moyens humains et matériels qui sont mis à leur disposition.

**C. M. : quelles sont les principales caractéristiques du budget primitif ?**

**Hervé Gicquel :** Le budget s'élève à 6 558 388 €. Il se répartit entre la section de fonctionnement (6 096 773 €) et la section d'investissement (461 615 €). Je relève trois caractéristiques essentielles à ce budget :

- La première est de maintenir inchangés les taux des impôts locaux,

c'est à dire la fiscalité additionnelle, grâce à une gestion très rigoureuse fondée sur la maîtrise des dépenses et la recherche systématique d'économies.

- La deuxième tient à la variété et à la qualité des services rendus à la population. Ces derniers regroupent des activités diverses comme les manifestations intercommunales dont la fête du solstice, la programmation culturelle et la gestion des théâtres, la protection et la mise en valeur de l'environnement avec la collecte et le traitement des ordures ménagères et l'entretien des berges de la Marne, les actions en faveur du développement économique et du retour à l'emploi, l'entretien de la voirie de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la requalification du Pont de Charenton, la gestion de la convention de la ligne de bus 111 avec le STIF et la RATP pour une meilleure desserte de nos quartiers, la vie des seniors avec l'organisation de la Semaine bleue... qui mobilisent au total une quarantaine de personnels intercommunaux.

La Communauté de communes a décidé dernièrement d'intégrer dans la compétence "Aménagement de l'Espace" l'instruction des permis de construire et des actes administratifs rattachés à l'utilisation du sol. Pour ce faire, elle va renforcer ses effectifs en créant un poste d'inspecteur des droits des sols qui sera installé au service urbanisme de la ville de Charenton. En évitant de devoir créer un poste dans chaque commune, nous réalisons ainsi une économie substantielle.

- Enfin, la dernière caractéristique de ce budget est très certainement la hausse des investissements dans les différents domaines d'actions de la Communauté de communes.

**C.M. : Le budget primitif consacre en effet une part importante à l'investissement, pouvez-vous l'illustrer ?**

**Hervé Gicquel :** Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 461 615 € et se décomposent ainsi : les immobilisations incorporelles (69 015 €), les immobilisations



corporelles (133 900 €) et les immobilisations en cours (258 700 €).

En terme de dépenses d'équipements, de nouvelles actions sont conduites et se concrétisent par la restructuration ou la modernisation des équipements publics afin d'améliorer l'accessibilité aux sites et aux services des Charentonnais et des Mauritiens. Le budget 2006 intègre notamment les financements en faveur des théâtres T2R et Val d'Osne (198 200€), les dépenses d'entretien de la voirie et de protection de l'environnement (17 500€), les achats de matériels et mobiliers inter-services (133 900 €).

### C.M.: Comment financer ce budget ?

**Hervé Gicquel :** Alors qu'à l'échelon national le rapport de la Cour des Comptes révèle des insuffisances dans la gestion et l'organisation des intercommunalités, notre Communauté de communes se caractérise en revanche par des compétences fondamentales qui ont permis non seulement d'asseoir l'intercommunalité Charenton - Saint-Maurice sur des bases solides, mais aussi de vérifier la réalité de l'esprit communautaire.

Conduire un programme de modernisation ou de perfectionnement des équipements, proposer une qualité de services de haut niveau aux populations sans augmenter la fiscalité est un défi de taille qui implique une stratégie financière sérieuse et responsable.

Notre Communauté de communes relève ce défi grâce à une situation financière saine caractérisée par le dynamisme des recettes fiscales locales (+5,8%) et par la recherche de financements, tout en présentant à ce jour un endettement nul, qui fait naturellement exception dans le paysage des collectivités territoriales.

Cette gestion saine a d'ailleurs toutes les chances d'être confortée par l'obtention de ressources fiscales complémentaires d'entreprises qui viennent récemment de s'implanter sur notre territoire. L'objectif est d'autofinancer les investissements. Il devrait être atteint lors du vote du budget supplémentaire qui permettra d'intégrer le résultat positif de l'exercice 2005. J'ajoute que nous parvenons cette année à baisser sensiblement la taxe portant sur l'enlèvement des ordures ménagères aussi bien à Charenton (-10,7%) qu'à Saint-Maurice (-8,2%).

En conclusion, la Communauté de communes va franchir une nouvelle étape de son développement car le budget 2006 apporte incontestablement des réponses tangibles aux souhaits de ses habitants, aussi bien en terme d'amélioration de la qualité de vie que de services publics de proximité plus efficaces, et ce sans accroissement de la fiscalité. En près de trois ans, nous démontrons notre engagement à contribuer à l'essor de la Communauté de communes dans le respect de nos capacités financières et dans celui des contribuables, entreprises et particuliers. ■

Impôts directs*	2006	Produit des impôts en euros
Taxe d'habitation	0,791 %	688 542
Taxe foncier bâti	1,11 %	913 552
Taxe foncier non bâti	1,69 %	443
Taxe professionnelle	1,15 %	687 850

**Produit des impôts 2 290 387**

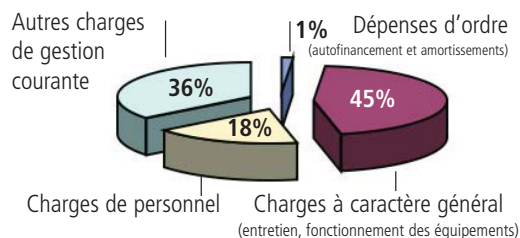
\* Depuis la création de la Communauté de communes, les taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle sont identiques.

Taux** de la TEOM	2005	2006
Zone 1 Charenton	4,66 %	4,16 %
Zone 2 Saint-Maurice	4,51 %	4,14 %

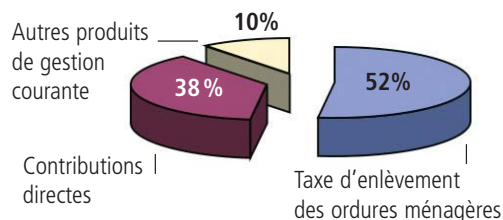
\*\* Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont diminué en 2006 suite à la négociation d'un nouveau marché pour la collecte des ordures ménagères au titre de la Communauté de communes et à l'évolution des bases sur le foncier bâti.

Le budget primitif 2006 est le 3<sup>e</sup> budget voté depuis la création de la Communauté de communes. Il s'articule autour des opérations (réelles et d'ordre) de la section de fonctionnement et des opérations (réelles et d'ordre) de la section d'investissement. Le montant global du budget est de 6 558 388 €.

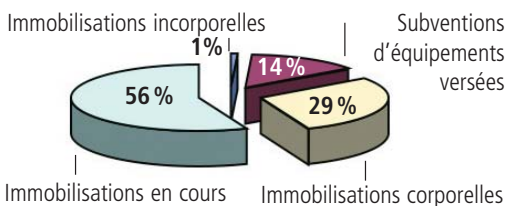
### DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT / 6 096 773 €



### RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT / 6 096 773 €



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT / 461 615 €



#### Subventions d'équipement versées : 69 015 €

Requalification urbaine du Pont de Charenton / 49 015 €

Reversement de la recette de la collecte du verre / 16 000 €

pour des travaux d'investissement sur la voirie afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées (zone 1 Charenton)

Divers / 4 000 €

#### Acquisitions de matériels / 133 900 €

Equipements culturels / 85 500 €

(matériels sonos, lumière, gradateur, gradins roulettes pour les théâtres)

Voirie d'intérêt communautaire / 43 000 €

(rue du Mal de Latrre de Tassigny : végétalisation et création d'un branchement d'arrosage - chemin de halage : fourniture et pose de mobilier urbain)

Divers / 5 400 € (matériels pour les services administratifs)

#### Travaux d'aménagement par secteur / 258 700 €

Equipements culturels / 198 200 €

(aménagement d'un rideau de scène et mise en conformité électrique du T2R, mise au norme de l'ascenseur et ravalement de façade au TVO)

Voirie d'intérêt communautaire / 17 500 €

(aménagement de la voirie et travaux d'amélioration de la visibilité à l'angle de la rue Gabriel et de l'av. du Mal de Latrre de Tassigny)

Marchés aux comestibles / 30 000 €

Travaux dans divers bâtiments administratifs / 13 000 €

# La parole aux Vice-Présidents

**Les Vice-Présidents Fabrice Morénon, Patrick Ségalat et Alain Guétrot nous informent sur les perspectives de la Communauté de communes chacun dans sa délégation.**



Patrick Ségalat, 4<sup>e</sup> Vice-Président chargé du Développement économique, des Transports et des Marchés aux comestibles

de l'Est parisien au Pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne. Cette manifestation constitue l'un des axes majeurs de nos projets, se fixant l'objectif de dépasser les 3000 offres d'emplois proposées l'an dernier.



Alain Guétrot, 5<sup>e</sup> Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'Espace, de la Protection de l'Environnement et de la Voirie d'Intérêt communautaire

**D**ANS LE DOMAINE CULTUREL, la création de l'intercommunalité, il y a deux ans, nous a offert l'opportunité de développer une politique plus ambitieuse pour les Charentonnais et les Mauritiens, tout en maîtrisant les dépenses. Grâce à l'intercommunalité, les Mauritiens et les Charentonnais bénéficient de trois théâtres et d'une programmation riche et diversifiée. De même, la réalisation commune des guides culturels, la gestion communautaire des théâtres ou l'organisation conjointe d'événements (journées du patrimoine, fête du Solstice), ont permis de réaliser de nombreuses économies. Dans l'avenir, nous poursuivrons dans cette voie. Nous insisterons notamment sur l'aide à la création, l'éducation artistique et nous développerons les liens entre les artistes et le public. C'est notamment l'objet du projet "Un auteur dans la Cité" qui verra le jour cette année.

**N**OTRE PRIORITÉ : l'aide à l'emploi, grâce à un contact direct avec les entreprises, leur interrelation et leur mobilisation. A ce titre, le Pôle Intercommunal de l'Economie et de l'Emploi organisera cette année le 10<sup>e</sup> Carrefour de l'Emploi qui réunira neuf villes

D'autre part, nous souhaitons, en plus de l'organisation régulière de petits déjeuners professionnels, créer un Club d'entreprises afin de solliciter un contact direct entre les entreprises. Nous participons également avec la ville de Maisons-Alfort à la création d'une Maison de l'Emploi afin de mutualiser les moyens de l'ensemble des partenaires locaux pour rendre plus efficace la lutte contre l'exclusion, mobiliser les entreprises et établir une gestion prévisionnelle des emplois au niveau du territoire. De plus, un partenariat solide est créé entre les différents Services Emploi des villes membres de l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien (ACTEP) dont nous faisons partie. Nous allons également développer nos efforts vis-à-vis des commerces, en partenariat avec les chambres consulaires et grâce à une étude que nous lancerons cette année sur le commerce de proximité. En effet, notre principal soutien doit s'adresser aux commerçants et artisans de nos deux communes en partenariat notamment avec l'association des commerçants qui vient d'être créée. ■

**C**ETTE ANNÉE, nos efforts porteront sur la protection de l'environnement et le tri sélectif en particulier. L'engagement de la Communauté de communes au service du développement durable, se concrétise en conjuguant la collecte sélective des déchets et la préservation de l'environnement. La collecte sélective demeure une priorité et notre objectif est d'améliorer continuellement la qualité du tri. Trier est un geste utile pour soi et pour les autres. C'est une manière moderne et personnelle de contribuer à la protection de son environnement immédiat et de la planète. Le nouveau contrat de collecte des déchets, signé à la fin de l'an dernier par la Communauté de communes, accompagne ces efforts par le doublement de la fréquence de la collecte du verre à Charenton, le doublement de la



Fabrice Morénon, 3<sup>e</sup> Vice-Président chargé de la Programmation culturelle, des Théâtres et des Archives.

Compte tenu des effets positifs du transfert des théâtres, nous étudierons dans les prochains mois, la possibilité de consolider notre intercommunalité avec d'autres équipements culturels. ■

fréquence du ramassage des encombrants et l'instauration de la collecte des déchets spéciaux à Saint-Maurice. Le "geste du tri", outre son impact sur le développement durable, procure également une économie significative sur le coût du traitement des déchets à l'usine d'Ivry du SYCTOM, supérieur à 120 € par tonne triée. Conjuguée à l'économie réalisée sur le nouveau contrat de collecte, de l'ordre de 60 000 € par an, cette amélioration a contribué cette année à une baisse significative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Nous continuerons à encourager les Charentonnais et les Mauritiens à s'investir pour l'environnement, en poursuivant le contrôle de la qualité du tri grâce aux codes-barres qui ont été récemment apposés sur les conteneurs d'ordures ménagères et en accentuant l'information si nécessaire. ■